

Sommaire

1. Développement de l'IA
2. Impact sur l'économie
3. L'émergence d'une personnalité fiscale pour l'IA et/ou les robots
4. Taxation de l'utilisation de l'IA ou de l'IA en tant que telle ?
5. Solutions alternatives
6. Problèmes à résoudre
7. Aspects internationaux

Développement de l'IA

- L'IA dans l'industrie.
- L'IA dans les services (médecine, banque, divertissement, droit, hôtellerie, agriculture, etc.)
- Développements récents de nouveaux modèles (LLM, machine learning, ChatGPT, etc.).
- Dans la pratique, la distinction entre l'IA et les robots est devenue floue.
- En droit fiscal, l'accent devrait être mis sur les effets de l'IA, et non sur sa forme.

Impact sur l'économie

1. L'avenir du travail

- Une question controversée.
- Deux écoles de pensée : (i) l'innovation créera de nouveaux emplois ; (ii) d'importantes pertes d'emplois à long terme. Consensus sur le court terme (perturbation), mais flou sur le long terme.
- Cela peut avoir potentiellement un triple effet négatif : (i) perte de revenus (salaires, etc.) ; (ii) augmentation des besoins financiers supplémentaires (sécurité sociale) ; (iii) baisse de la consommation.

2. Inégalités croissantes

- Avis personnel : le risque d'emploi et d'accroissement des inégalités est réel. Il faut réfléchir à des solutions dès le départ : taxer l'IA (y compris les « robots intelligents ») en est une.

L'émergence d'une personnalité fiscale pour l'IA et/ou les robots

- Le rapport du Parlement européen de février 2017 a analysé la possibilité d'une nouvelle personnalité juridique pour les robots.
- L'idée d'une personnalité juridique pour l'IA (y compris les « robots intelligents ») nécessite une définition claire et praticable.
- Proposition personnelle :
 - Se concentrer sur l'autonomie de l'IA en tant qu'unité, et non sur sa forme (« approche neutre sur le plan de la forme »).
 - Les effets de l'IA sont déterminants.

Justification d'une taxation de l'utilisation de l'IA ou de l'IA en tant que telle

1. Perspective économique

- Taxer le « salaire » attribuable à l'activité de l'IA (notion de revenu théorique imputé).
- Neutralité entre l'IA et les humains.

2. Point de vue juridique

- Le principe de la capacité contributive.
 - A ce stade, l'IA n'a pas de capacité financière.
 - L'existence d'une telle capacité n'est cependant pas exclue à long terme (capacité contributive « objective »).
 - Situation comparable à la création de la notion de personne morale au siècle dernier.
- 3. Proposition personnelle : Procéder en deux temps : (i) taxer l'utilisation de l'IA ; (ii) taxer l'IA en tant que telle (une fois la capacité contributive établie).

Modèles théoriques pour les taxes sur l'IA

1. Imposition de l'utilisation de l'IA

- Impôt sur le revenu « imputable » à l'activité d'IA (impôt sur le revenu, impôt sur les bénéfices et cotisations de sécurité sociale).
- Taxes sur l'automatisation :
 - Générales (par exemple, rapport (ratio) entre le nombre d'employés « humains » et le chiffre d'affaires ou le bénéfice net).
 - Spéciales (par exemple, projet de taxe genevoise sur les caisses enregistreuses).
- Taxes présumptives.
- Taxation indirecte de l'utilisation des robots (modèle sud-coréen de limitation des déductions).
- Taxes « pigouviennes » (internalisation des coûts externes négatifs causés par le remplacement des travailleurs humains).
- TVA (utilisation de l'IA comme facteur de production intégré dans la prestation imposable).

Modèles théoriques pour les taxes sur l'IA

2. Taxer l'IA en tant que telle

- Une approche révolutionnaire et originale.
- Nécessite une capacité contributive (objective) (peut être basée sur la capacité de contrôler les fonds).
- Taxe sur le « revenu » ou l'entrée de fonds.
- Assujettissement subjectif à la TVA (avec le droit de récupérer la TVA en amont ?).

Modèles théoriques pour les taxes sur l'IA

3. Taxer l'IA comme un objet
 - Taxe sur les drones.
 - Taxe sur les véhicules autonomes (« self-driving cars »).

Solutions alternatives potentielles

- Revoir l'imposition des revenus du capital.
- Augmenter l'impôt sur les bénéfices des sociétés.
- Taxation de l'économie numérique
(par exemple, taxes sur les services numériques).
- Taxer les données.

Problèmes à résoudre

1. Définition du contribuable

- Proposition du Parlement européen (2017).
- Proposition personnelle : critères neutres sur le plan formel ; accent mis sur l'IA, y compris les robots intelligents.

2. Intégration dans le système fiscal

- Risque de double imposition économique.
- Remplacement des taxes obsolètes.

Problèmes à résoudre

3. Impact du droit international

- Application des CDI ? (dépendra des éléments essentiels de la taxe sur l'utilisation de l'IA ou de l'IA en tant que telle).
- Conformité avec la législation de l'OMC.
- Impact de la législation de l'UE.

4. Risque d'évasion fiscale

- Risque de délocalisation des infrastructures (robotique, IA).
- La taxation de l'IA pourrait être justifiée pour préserver l'intégrité du système fiscal.
- Impact du développement de l'IA sur les « comportements » de l'IA et choix du système fiscal optimal ?
- L'IA est aussi un outil pour aider les autorités fiscales :
 - Prévenir la fraude et
 - Recouvrement de l'impôt

Aspects internationaux

- Un cadre international est nécessaire (ONU, OCDE, UE).
- La question est également liée aux problèmes posés par la fiscalité de l'économie numérique.
- L'imposition de l'IA ou de son utilisation soulève de nouvelles questions (caractérisation ; établissement stable ; prix de transfert, nouvelle forme de contribuable, etc.).

Bibliographie choisie

- R. Abbott & B. Bogenschneider, Should Robots Pay Taxes? Tax Policy in the Age of Automation, 12 Harvard L. & Policy Rev. (2018), disponible : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2932483.
- C. Dimitropoulou, Robot Taxation: A Normative Tax Policy Analysis. Domestic and International Tax Considerations, PHD, Université de Vienne
- 2023.
- O. Mazur, Taxing the robots, 46 Pepperdine L. Rev., 2 (2018), disponible : <https://digitalcommons.pepperdine.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2493&context=plr>.
- X. Oberson, Taxing Robots? World Tax Journal, Volume 9, Issue 2, Mai 2017, p. 247 ss.
- X. Oberson, Taxing Artificial Intelligence, Elgar Publishing UK/USA, Mars 2024 ; 2^{ème} édition de Taxing Robots, 2019 ; traduction française chez BSN Press, 2025.
- X. Oberson & A. E. Yazıcıoğlu, Taxation of Big Data, Springer, Cham 2023.

Merci pour votre attention.

